



CGT FINANCES PUBLIQUES

DISI Paris Normandie

ESI CAEN
ESI NANTERRE
ESI ORLEANS
ESI ROUEN J. MOULIN
ESI ROUEN les MOUETTES
ESI VERSAILLES CHANTIERS
ESI VERSAILLES ST CLOUD

ESI FORT DE FRANCE

Compte rendu du CHSCT du 03 décembre 2015

La première séance du comité prévue le 17 novembre ayant été boycottée, celle-ci se tient sans que le quorum ait besoin d'être atteint.

SOLIDAIRE lit une déclaration liminaire et la séance ouvre sur l'approbation du PV du CHSCT du 9 juin dernier.

Les modifications demandées par les OS ayant été prises en compte, le PV est approuvé à l'unanimité et sans réserve.

Bilan annuel 2014 sur la santé, la sécurité et les conditions de travail de la Disi Paris Normandie

Comme d'habitude ce questionnaire est plutôt rébarbatif mais il permet de mettre en lumière certains points tel que le nombre de visites de site effectuées par le CHSCT et qui s'élève à.....zéro !!!

Les OS étant incapables de se mettre d'accord sur une date, le nombre de visites pour 2015 sera exactement le même que pour 2014....alors qu'il convient d'effectuer un minimum d'une visite par an !

Rapport sur les visites des ESI de Versailles St Cloud (école des postes) par M. Belloc et d'Orléans par M. Boquillon :

Les visites de Orléans et Versailles St Cloud ont eu lieu, respectivement le 22 juin dernier pour l'un et le 17 août pour l'autre.

Les ISST ont fait le tour de tous les services, émettant des recommandations, mentionnant des références légales.

L'administration se doit de répondre à ses recommandations dans les 6 mois.

Il ressort notamment, pour l'ESI d'Orléans,

qu'aucune décision ne sera prise avant avril 2016 pour ce qui est du perron.

En attendant, pour des questions de sécurité, les personnels continueront d'emprunter la sortie du Scan/Ado.

- ⇒ Que certains services ont des multi-prises surchargées,
- ⇒ Que le ménage est toujours jugé insatisfaisant malgré les rappels fait auprès du responsable local,
- ⇒ Que les agents de la CID n'ont pas de mobilier adapté à leurs tâches,
- ⇒ Que les personnels se plaignent d'un excès de chaleur en été et d'un excès de froid en hiver,

Pour ce qui concerne l'école des postes :

- ⇒ Certaines prises électriques sont surchargées
- ⇒ Des fils électriques sont apparent dans les sanitaires
- ⇒ Des cartons sont encore stockés en hauteur
- ⇒ Plusieurs fenêtres sont condamnées
- ⇒ Il n'y a ni vestiaire ni local de stockage pour le personnel de ménage
- ⇒ Le ménage est notoirement insuffisant
- ⇒ Les bouches de ventilation mécanique sont encrassées et donc inefficaces
- ⇒ Des dalles de sol endommagées
- ⇒ Des néons de couleurs différentes dans un même local ce qui occasionne de la fatigue
- ⇒ Il n'y a pas de toilettes pour les personnes handicapées

rapport annuel du médecin de prévention :

le docteur Barré présente son rapport annuel pour 2014. Elle précise que comme chaque année, les médecins de prévention locaux n'ont pas fait remonter toutes les informations utiles à l'élaboration d'un rapport précis.

Il est à noter que 9 agents ont exprimé une situation de souffrance au travail et 5 agents ont exprimé une situation de harcèlement au travail.

SOLIDAIRE souligne qu'il n'y a toujours pas de médecin de prévention à Versailles et que sur 17 visites médicales spontanées sans convocation effectuées 12 proviennent de l'ESI d'Orléans : ce chiffre n'indique t'il pas un problème dans cet ESI ? Pas de réponse....

campagne DUERP / PAP 2015-2016 :

en terme de calendrier nous sommes dans les clous. Les éléments remontés des réunions des services ont été saisis dans l'application. les assistantes de prévention et M. Aouadj travaillent dessus.

Le premier groupe de travail est prévu pour le mois de janvier 2016.

point sur le budget et point formation :

sur les 64 231 € de budget il reste moins 621,92 €.

21 263€ ont été consacrés à la formation. Nous aurons ultérieurement un tableau récapitulatif des formations.

examen des registres et des exercices d'évacuations :

une alerte incendie a eu lieu à Versailles chantier le 22 septembre dernier à 7 heures 55. Les personnels ont évacués mais le protocole d'évacuation n'a pas été respecté en raison de l'heure matinale ? !

à Rouen Jean Moulin un problème récurrent d'inondation du bureau des analystes à chaque orage à déjà été signalée à la DRFIP du 76qui n'a toujours rien fait !

une note de l'administration centrale recommande de limiter les exercices d'évacuation en ce moment notamment sur les sites dont le lieu de rassemblement se situe sur la voie publique.

point sur les accidents de services :

1 accident de trajet, 1 accident de service et 3 accidents dus au stress qui ont fait l'objet de visites médicales spécialisées.

SOLIDAIRE voudrait des précisions sur le fonctionnement des commissions de réforme. Les informations sont données par M. Lefebvre.

point sur l'immobilier :

⇒ automatisation du portail de la Disi à Versailles chantiers : l'ouverture est automatisée depuis le 1^{er} décembre. Pour le moment il y a encore un agent d'accueil. par la suite, les agents auront un badge pour ouvrir.

Les extérieurs réguliers se verront attribuer une carte mais qui n'ouvrira que le portillon.
Les visiteurs devront sonner et présenter une pièce d'identité pour se faire ouvrir.

⇒ Pas de nouvelles de Rouen

⇒ Il y a un accord de principe sur un immeuble à CAEN. Il faut évaluer le montant des travaux.

⇒ En septembre, une visite à eu lieu à Orléans en vu de l'emménagement d'une quarantaine d'agents d'autres services, mais pas de nouvelles depuis.

Questions diverses :

⇒ SOLIDAIRE souhaite connaître les suites données à une fiche de signalement : Mme Hermant voulait rencontrer l'agent mis en cause mais ça n'a pas été possible.

Ils demande également des nouvelles de l sortie de secours envisagée a Versailles chantier : cela ne sera impossible à réaliser.

Qu'en est t'il de l'étude d'évacuation des personnels handicapés à Orléans : l'agent concerné ne veut pas en entendre parler donc le sujet à été abandonné.

⇒ La CGT aborde le problème de l'épisode caniculaire des mois de juin et juillet derniers.

Comme le code du travail ne donne pas d'indication précise sur les températures maximum au delà des quelles les salariés doivent s'arrêter de travailler (*l'INRS et la CNAMTS indiquent qu'au delà de 33° C, les risques sont importants pour les travailleurs*) la secrétaire du CHSCT s'était

imaginée que le comité pourrait prendre une « **résolution** » **ambitieuse et innovante** sur la conduite à tenir à l'avenir en cas de canicule (et lorsque la direction au grand complet est absente).

Peine perdue, la présidente à balayé d'un revers de main toutes les tentatives de la CGT pour expliquer la situation de l'ESI d'Orléans au comité, ainsi que ses recherches pouvant étayer le dossier.

Lundi 29 juin, **28°** dehors, **35°** sur le plateau de l'assistance téléphonique, service le plus exposé à la chaleur. Etant situé dans l'angle, le soleil tape sur un côté le matin et sur l'autre l'après midi. La journée fut éprouvante malgré les stores intérieurs fermés dès 8 heures du matin, la climatisation à fond, les ventilateurs individuels tous en marche.

Le mardi 30 juin, la température annoncée à Orléans laissait présager le pire... **37° !!!**

Surprise, l'AT et les secrétaires se voient octroyer des climatiseurs mobiles qui chauffent plus qu'ils ne rafraîchissent parce que les « moteurs » se trouvent dans la même pièce.

A 15 heures, les 35° étant dépassés, les agents (de permanence jusqu'à 18 heures) commencent à sérieusement s'inquiéter. Les maux de tête et les étourdissement commencent à se faire sentir. La CGT retourne une seconde fois prévenir le chef de service de l'AT que si aucune décision n'est prise, les agents useront de leur droit de retrait.

Quinze minutes plus tard, il vient nous informer de la réponse de M. Laurès, responsable de l'ESI, qu'il a contacté par téléphone : ***faire usage du droit de retrait au motif qu'il fait trop chaud est illégal et que le cas échéant, il considérera cela comme un abandon de poste dont il faudra assumer les conséquences.***

Pour le coup, ça en a refroidi plus d'un !

Pendant ce temps, photos à l'appui, la température continue de grimper :

- ⇒ 16 heures : 36,3°
- ⇒ 16 heures 17 : 37,3°
- ⇒ 16 heures 54 : 39,1°
- ⇒ 17 heures 11 : 39,8°
- ⇒ 17 heures 18 : 40°
- ⇒ 17 heures 34 : 40,5°
- ⇒ 18 heures : 41,7°

Les collègues de la CID, de retour de mission vers 17 heures sont venus à notre rescousse en passant les « moteurs » du climatiseur mobile par les ouvrants : il s'est immédiatement mis en surchauffe dès qu'il a touché la paroi vitrée sur laquelle on aurait pu faire cuire un œuf.

Le lendemain, les agents de l'AT ont eu le droit d'arrêter la permanence à 17 heures.....

Toutes les photos ont été envoyées à Mme Hermant par mail : Hélas il paraît que notre thermomètre n'est pas un vrai thermomètre ? !

Le droit de retrait est illégal : c'est pourtant permis par les articles L4131-1 à L4131-4 et D 4132-1 du code du travail. Les salariés peuvent s'y référer, alerter les élus au CHSCT et se retirer de leurs postes de travail sans qu'aucune sanction, aucune retenue de salaire ne puisse être prise à leur rencontre.

L'ISST, M. Belloc indique qu'éventuellement les agents souffrants de problèmes cardiaque ou les femmes enceintes peuvent quitter leur poste mais pas les autres : pourtant il existe d'autres travailleurs à risques :

- ⇒ Certains salariés prennent des médicaments qui peuvent aggraver les symptômes dus à la chaleur : les diurétiques, les anti-inflammatoires non stéroïdiens, les neuroleptiques, les antidépresseurs, les antihistaminiques..., de même que les régimes hyposodés.
- ⇒ Les insuffisances respiratoires ou rénales, le diabète majorant le risque dû à une exposition à la chaleur.
- ⇒ Les personnes obèses ou de maigreur excessive et les personnes âgées sont plus sensibles à la chaleur.

L'ISST a également précisé qu'Orléans n'était pas la ville où il avait fait le plus chaud et pourtant personne d'autre ne s'était plaint : il a sûrement raison mais tout le monde ne travail pas dans un aquarium !!!

Enfin la présidente a mis un terme à la discussion disant que des filtres thermiques allaient être posés au printemps prochain et ces filtres ont intérêt à être efficaces parce que vu ce que ça lui a coûté (? !) pour faire retirer les filtres à l'exploitation (qui n'étaient pas des filtres thermiques), elle ne fera pas retirer ceux là .

Il y a des moments où on a vraiment l'impression de perdre son temps.....

Fin de la réunion à 12 :42 heures